

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 55

présenté par
M. Nogal

ARTICLE 26

À la fin de l'alinéa 4, substituer au mot :

« alentours »,

le mot :

« voisines ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.